PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 27.2***
Chrono 15209

Rapporteur ***: Monsieur Henry-Jean SERVAT***

Service ***:*** **Direction du Bien-Etre Animal**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***
2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

Objet : **Stérilisation et identification des chats errants sur le territoire de la ville de Nice - Convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2022.**

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétences,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le code rural, notamment l'article L.211-23 relatif aux chiens et chats errants, L.211-27 relatif aux chats sans propriétaires vivant en groupe dans les lieux publics de la commune,

Vu la délibération n° 27.2 du Conseil municipal du 14 décembre 2020 approuvant la convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis,

Considérant que la multiplication des chats errants est une nuisance pour le voisinage mais aussi pour la biodiversité, le chat étant un prédateur pour de nombreuses espèces animales,

Considérant que la gestion des animaux errants ou en état de divagation est, selon l'article L.211-22 du code rural et de la pêche maritime, une obligation des communes,

Considérant que la stérilisation est un moyen efficace pour lutter contre la prolifération mais aussi un outil de protection animale envers ces populations félines fragilisées,

Considérant que la Fondation 30 Millions d'Amis est un partenaire de la Ville de Nice depuis 2017 pour la stérilisation et l'identification des chats, et que la précédente convention étant arrivée à échéance, il y a lieu de la renouveler,

Considérant que la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis est fondée sur un partage des frais à égalité entre la Fondation 30 Millions d'Amis et la ville de Nice,

Considérant que la part incombant à la ville de Nice pour la stérilisation d'environ 350 chats correspond à un budget maximal de 12 250 €,

Considérant l'intérêt communal de porter cette action,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 27.2***
Chrono 15209

Rapporteur ***: Monsieur Henry-Jean SERVAT***

Service ***:*** **Direction du Bien-Etre Animal**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***
2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

Objet : **Stérilisation et identification des chats errants sur le territoire de la ville de Nice - Convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2022.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1. **approuver la convention à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis,**

2. **autoriser monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération,**

3. **approuver le versement à la Fondation 30 Millions d'Amis de 50 % du montant des frais de stérilisation des populations de chats libres, soit 12 250 €, dans la limite des crédits prévus au budget principal 2022, chapitre 65. Un premier versement de 6 125 € en début de campagne sera effectué conformément aux termes de ladite convention**